

AR Prefecture

083-258300953-20241218-1897-DE
Reçu le 20/12/2024

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DE L'AIRE TOULONNAISE**

NUMERO

De la délibération

1897

OBJET

de la délibération

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

Autorisation de
signature du marché
d'AMO pour le suivi de
la DSP de l'UVE

SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 18 DECEMBRE 2024 à 11H00.

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux du SITOMAT – 190 Chemin Gaëtan Gastaldo – 83200 Toulon, régulièrement convoqué en date du 11 décembre 2024 en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Gilles VINCENT

Présents : Albert TANGUY – Luc de SAINT SERNIN– Patrick MARTINELLI– Patrick BOUBEKER – Ange MUSSO – René CASTELL – Anne Marie METAL – Jean TEYSSIER – Christine SINQUIN – Jean-Luc VITRANT– Hélène BILL – Michel LE DARD

Absents ou excusés : Chrystelle GOHARD – Philippe LEONELLI – Robert BERTI– Robert BENEVENTI– Jean-Luc GRANET– Bernard MARTINEZ– Jean PLENAT

Délégués en exercice	20
Quorum	11
Présents	13
Absents ou excusés	7
Procuration(s)	0

Monsieur Albert TANGUY

Est désigné à l'unanimité des présents : Secrétaire de séance

AR Prefecture

083-258300953-20241218-1897-DE
Reçu le 20/12/2024

1897

MONSIEUR LE VICE PRESIDENT CHARGÉ DES MARCHES DONNE LECTURE DE L'EXPOSE SUIVANT

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 11 décembre 2024 a donné un avis favorable au dossier qui vous est présenté.

Par délibération n°1632 du 28 octobre 2020, le Comité Syndical autorisait la signature du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le suivi de la délégation de service public afférente à l'unité de valorisation énergétique de Toulon avec la société SAGE Engineering. Ce marché arrive à échéance fin 2024.

Une procédure d'appel d'offres ouverts a ainsi été lancée.

Il s'agit d'un marché d'une durée de quatre ans, à bons de commande, comprenant un forfait correspondant aux missions de suivi et contrôle régulières de l'exploitation et des comptes de la société Zéphire, ainsi qu'un bordereau de prix unitaires pour toute mission d'AMO rendues nécessaires par l'évolution de la réglementation ou tout autre événement impactant la conduite de l'exploitation de l'UVE. L'utilisation du BPU est limitée à un maximum de 200 000 € HT sur toute la durée du marché.

La Commission d'Appel d'Offres, réunies en séance le 11 décembre 2024, a classé en n°1 la société SAGE Engineering, laquelle a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement précisés dans le règlement de la consultation.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir :

- 1- Adopter l'exposé qui précède
- 2- Autoriser le Président, ou son représentant, à signer le marché d'AMO pour le suivi de la DSP de l'UVE de Toulon avec la société SAGE Engineering,
- 3- Dire que les crédits correspondants sont et seront inscrits aux Budgets 2025 et suivants à l'article 611 de la section de fonctionnement.

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Monsieur Albert TANGUY
Secrétaire de séance



Monsieur Gilles VINCENT
Président du SITTO MAT
Vice-Président de la Métropole TPM
Maire de Saint-Mandrier

